

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Article : Pêche au Vieux port menacée : une mise...

SAINT-QUENTIN

## Pêche au Vieux port menacée : une mise en réserve envisagée

[Réagir](#)  
[Envoyer](#)  
[Imprimer](#)

Ce n'est malheureusement pas nouveau. Dans plusieurs courriers successifs adressés à Jean Dufour, président des Pêcheurs saint-quentinois et à Bernard Chantrelle, chef de subdivision par intérim des V.N.F., Alain Gosselet, président du Club nautique de Haute-Picardie, a exprimé son vif mécontentement relatif au comportement de certains pêcheurs au moulinet peu scrupuleux (parmi lesquels des carapistes). Ces derniers balancent en effet les plombs de leur ligne au lancer (de 80 à 100 g) sur les bateaux de plaisanciers amarrés au Vieux port, occasionnant ainsi des dégâts.

« À cela, s'ajoutent des amorçages sur les pontons et des agressions verbales », aux dires d'Alain Gosselet. Malgré l'intervention de Jean Dufour auprès des ses adhérents, cette attitude irresponsable de certains pêcheurs n'a pas cessé ! Elle a eu pour conséquence de provoquer une réunion qui s'est tenue à Saint-Quentin, dans les locaux des V.N.F. (Voies Navigables de France), le 9 juin dernier, en présence des représentants des trois parties - citées plus haut et concernées par ce problème. Ainsi, Jean Dufour et Alain Gosselet souhaiteraient que le Service navigation de la Seine propose un arrêté interdisant la pêche à la carpe et au moulinet dans le Vieux port. Le Service navigation se renseignera pour savoir si cette procédure est applicable. Si elle ne l'est pas, le Vieux port sera proposé en réserve lors du renouvellement des baux fin 2009.

Si cette décision était prise, elle provoquerait à coup sûr la colère des pêcheurs, adhérents à la société de pêche saint-quentinoise, notamment celle des habitués des lieux. Jean Dufour tient à préciser qu'il n'est pas d'accord avec cette proposition de mise en réserve. De son côté, Bernard Chantrelle propose d'expliquer cette décision, s'il y a lieu, lors de la prochaine assemblée générale des Pêcheurs saint-quentinois (il faudrait qu'il le fasse plus tôt car cette réunion a lieu traditionnellement au mois de mars (en 2010 pour la prochaine, N.D.L.R.) et le renouvellement des baux de pêche se fera fin 2009. Il souhaite également que les concours soient interdits dans cette zone afin d'éviter les conflits.

Jamais d'incidents au Vieux port

Ce qui paraît aberrant lorsqu'on sait qu'il n'y a jamais eu d'incidents lors de concours organisés au Vieux port et qu'au contraire l'ambiance y est toujours très conviviale. Qui plus est, si la darse était mise en réserve, il n'y aurait bien sûr plus de pêche autorisée, ni de concours.

En résumé, à cause de quelques pêcheurs irresponsables, la pratique de la pêche au Vieux port apparaît compromise et pourrait à terme être interdite si la darse était mise en réserve. Mais c'est connu, ce sont toujours, bien sûr, les bons qui pâtissent pour les mauvais.

Incontestablement, au regard de cette situation inquiétante, s'ils veulent préserver ce lieu de pêche qu'ils affectionnent, les adhérents de l'AAPPMA les Pêcheurs saint-quentinois devront se mobiliser. Ils le peuvent lorsqu'on sait que l'association, la plus importante du département avec plus de 3 500 membres, représente une force non négligeable. Affaire à suivre donc... avec attention et vigilance !

Les premières réactions...

Richard Furet, président du Challenge interentreprises : « Ca fait trop longtemps que cela dure. Certains carapistes et pêcheurs au leurre abîment les bateaux des plaisanciers. Alors, on va finir, un jour ou l'autre, par être obligé d'interdire les moulinets. Quant à mettre la darse en réserve, je suis totalement contre car cette mesure pénaliserait les pêcheurs au coup qui n'y sont pour rien ».

Jean Bourgeois, vice-président des Pêcheurs saint-quentinois : « Je suis d'accord pour que l'on interdise les moulinets au Vieux port car je considère qu'il faut réprimander ceux qui dégradent le bien d'autrui, en l'occurrence les bateaux des plaisanciers avec leurs plombs ou leurres. Alors, on va encore nous dire que l'on ne veut pas des carapistes. Au contraire, on n'a rien contre eux, mais qu'ils pratiquent leur pêche en respectant la législation en vigueur et ce qui ne leur appartient pas ».

Jacky Lefin, retraité et adhérent de la société de pêche saint-quentinoise, pêcheur de longue date comme Richard et Jean, Jacky analyse le problème différemment. « Le permis complet, la Fédération nationale nous l'a imposé. Je paye donc un supplément pour pouvoir pêcher au lancer alors que je ne pêche qu'au coup. Alors, je ne vois pas pourquoi on interdirait la pêche au moulinet au Vieux port. En outre, je crois que juridiquement le service navigation de la Seine ne peut pas l'interdire. C'est la préfecture, et particulièrement le préfet de l'Aisne, en concertation avec l'AAPPMA et la CCIA, gestionnaire de la darse et les V.N.F. qui devra en décider. Et puis, si un jour, on mettait la darse en réserve, on pénaliserait les pêcheurs qui n'ont pas de moyen de locomotion et notamment les anciens », souligne Jacky qui détient peut-être la solution dans sa conclusion. « Pour éviter que les bateaux des plaisanciers ne soient abîmés, il suffit d'établir un règlement avec toutes les parties prenantes qui interdise la pêche au moulinet de l'entrée du Vieux port (côté canal) jusqu'à la limite d'amarrage des bateaux et de l'entrée du Club nautique de Haute-Picardie ».

Haut de page

Auteur : [Marc BODAS](#)  
Article paru le : **13 juillet 2009**[Envoyer cet article à un\(e\) ami\(e\)](#)[Imprimer cet article](#)[Articles sur la même localité](#)

### Les commentaires (0 commentaires)

[» Tous les commentaires](#)

### Réagir à cet article

Login (Email) :

Mot de passe :

OK

[Inscription](#)

Mot de passe oublié?

Votre commentaire :

[Publier](#)

